



Conseil économique et social

Provisoire

15 février 2013
 Français
 Original : anglais

Session de fond de 2012

Débat consacré aux activités opérationnelles

Compte rendu analytique provisoire de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 juillet 2012, à 10 heures

Président : M. Percaya (Vice-Président) (Indonésie)

Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du programme alimentaire mondial (*suite*)

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :

- d) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unie pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-42329X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Koterec (République slovaque), M. Percaya (Indonésie) Vice-Président prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

- a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite)**
- b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du programme alimentaire mondial (suite)** (E/2011/35, E/2012/5, E/2012/6, E/2012/14, E/2012/34 (part I) et Add.1, E/2012/34 (part II) et E/2012/36; E/2012/L.7)

Une table-ronde est organisée sur le thème « Comment les conseils d'administration peuvent-ils encourager une meilleure cohérence des politiques parmi les fonds et programmes telles que la présentation de rapports sur les résultats du développement, la programmation et les services administratifs communs au niveau national ? », présidée par M. Desra Percaya (Indonésie), Vice-Président du Conseil et animée par M. Douglas Lindores, ancien Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement. L'Animateur fait une déclaration et présente les participants : M. Fernando Fernandez-Arias (Vice-Président du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes); M. Shobhana K. Pattanayak (Président, Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial) s'exprimant par liaison vidéo depuis Rome; M. Macharia Kamau (Vice-Président, Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et M^{me} Candida Novak Hornakova (Vice-Présidente, Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau des Nations Unies pour les

services d'appui aux projets. Les participants font un exposé suivi d'un dialogue interactif auquel prennent part les délégations de Cuba, de la Finlande, du Bangladesh, de la Fédération de Russie, des Philippines, des États-Unis d'Amérique et du Canada, ainsi que les observateurs de la Tunisie et de l'Algérie. Les participants répondent aux questions et aux observations formulées et l'Animateur clôt la discussion.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

- d) **Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2012/61)**

1. M^{me} Bachelet (Directrice exécutive, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) présentant le rapport du Secrétaire général sur la Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2012/61) fait observer que ce rapport détaille les progrès réalisés en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, des ressources humaines et financières, du renforcement des capacités, de l'accroissement des connaissances. Il donne un aperçu des efforts d'entités des Nations Unies visant à une meilleure harmonisation et à promouvoir le respect du principe de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies. Des progrès ont été accomplis mais il reste encore beaucoup à faire. Le rapport présente également des approches axés sur les résultats pour la gestion et le contrôle et souligne l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe en vue de recenser les disparités et les inégalités entre les sexes et d'y remédier. Il fait valoir en outre les travaux du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes en ce qu'il appuie les stratégies nationales visant à encourager la responsabilisation tout en renforçant la cohérence, les partenariats, la gestion des connaissances et le partage de l'information.

2. Les politiques institutionnelles en matière d'égalité des sexes se sont améliorées mais leur application demeure aléatoire. Elles présentent une lacune notable, à savoir l'absence de mécanismes permettant de suivre l'affectation des ressources allouées pour l'égalité des sexes et l'autonomisation

des femmes. Néanmoins, un groupe sous l'autorité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) met au point des indicateurs de comparaison de ces données financières. Par ailleurs, un plan d'action à l'échelle du système instituant un cadre de responsabilisation a été approuvé. Le plan propose un ensemble d'indicateurs pour vérifier dans quelle mesure les entités du système des Nations Unies encouragent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

3. Le rapport appelle l'attention sur les initiatives de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes) visant à renforcer la coordination au niveau national. Une action conjointe et une collaboration interinstitutions aideront à démultiplier les forces combinées des organismes des Nations Unies. Toutefois, les contraintes pesant sur les ressources continuent d'entraver une réelle intégration d'une approche sexospécifique et les États Membres devront par conséquent envisager d'accroître leur appui financier. Par ailleurs, le rapport encourage les équipes de pays des Nations Unies à utiliser des mécanismes de responsabilisation tels que les indicateurs de résultats, les feuilles de résultats concernant la parité des sexes et les audits de la parité des sexes.

4. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement fournit une excellente occasion de souligner l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que la place centrale de ces questions dans le développement, comme le réaffirme le document final de Rio+20. L'intervenante encourage le Conseil à adopter une résolution à cet effet lors du débat général de sa session de fond.

5. **M^{me} Philipps** (États-Unis d'Amérique) salue les conclusions du rapport du Secrétaire général (E/2012/61), notamment en ce qui concerne la nécessité de données comparables pour l'analyse. Les travaux d'ONU-femmes devraient en dernier ressort aboutir à améliorer la vie des femmes et des filles, et on a besoin à cette fin d'un outil pour vérifier si les activités entreprises permettent véritablement d'atteindre cet objectif. La délégation des États-Unis appuie l'adoption d'une résolution sur l'intégration de l'égalité des sexes.

6. **M^{me} Tohmé** (Observatrice du Liban) demande si le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité

des sexes et les groupes de contact utilisés par les organismes des Nations Unies ont d'égales capacités aux niveaux national ou régional. Elle se demande en outre si l'égalité des sexes doit figurer dans tous les objectifs de développement durable d'après 2015 ou si elle doit constituer par elle-même et séparément l'un des objectifs de développement durable.

7. **M^{me} Lemieux** (Canada) souhaite avoir des précisions sur la capacité des membres du personnel des Nations Unies à prendre en compte l'égalité des sexes dans le cadre de leurs différents mandats et demande ce qui pourrait être mentionné à cet égard dans l'examen quadriennal complet.

8. **M^{me} Bachelet** (Directrice exécutive – ONU-Femmes) répondant aux questions soulevées par les délégations, précise que l'intégration d'une perspective sexospécifique est essentielle mais qu'il importe également de se centrer sur l'égalité des sexes. Seulement 5,6 % du financement mondial consacré au développement est spécifiquement alloué aux femmes, ce qui est insuffisant. On a besoin de programmes et de politiques à court et moyen terme axés sur l'égalité des sexes; il est essentiel également de mesurer si l'intégration de la problématique hommes-femmes donne des résultats tangibles. Dans le contexte des objectifs de développement durable il ne s'agit pas seulement d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les objectifs mais aussi de définir un objectif spécifique consacré à l'égalité des sexes.

9. Pour ce qui est des groupes de contact, la Directrice exécutive déclare que la création de deux nouveaux centres régionaux au Caire et à Panama rend inutile la mise en place de groupes de contact dans ces lieux. Par ailleurs, au niveau national ONU-femmes collaborera étroitement avec les équipes de pays, le système de coordonnateur résident et les entités pertinentes du système des Nations Unies.

10. S'agissant de la capacité du personnel des Nations Unies, l'intervenante dit qu'il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser la formation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Dans le même ordre d'idée il faut s'assurer que la mise en œuvre des plans dans ces domaines soit véritablement alignée sur les priorités nationales.

11. Le principe « Unis dans l'action » offre à ONU-femmes une bonne occasion d'élargir ses capacités d'action par le biais de ses organismes partenaires. Il faut cependant se pencher sur le problème des

incitations qui dénaturent l'initiative « Unis dans l'action »; l'action collective demande des incitations collectives et pas seulement individuelles. L'examen quadriennal complet devra inclure une analyse de la forme des incitations et attacher une plus grande importance au renforcement du travail d'équipe dans le système des Nations Unies.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil** (*Suite*) E/2012/79-A/6793 et E/2012/80-A/67/94

b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial** (E/2011/35, E/2012/5, E/2012/6, E/2012/14, E/2012/34 (Part I) et Add.1, E/2012/34 (Part II) et E/2012/36; E/2012/L.7)

12. **M. Benmehidi** (Observateur de l'Algérie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine dit que plusieurs aménagements permettraient au système de développement des Nations Unies de mieux répondre aux demandes diverses et toujours plus nombreuses des pays de programme. Premièrement le financement doit être augmenté qualitativement et quantitativement. Malgré les demandes réitérées de l'Assemblée générale pour rectifier les déséquilibres entre les ressources de base et autres ressources, le glissement de plus en plus marqué vers les ressources autres que les ressources de base risque de porter atteinte à l'efficacité des activités opérationnelles. Les ressources autres que les ressources de base sont imprévisibles et entraînent une augmentation des coûts de transaction, l'inefficacité, l'incohérence et la division du système des Nations Unies, y compris au niveau national, ce qui crée une concurrence entre organismes et les fait dévier de leurs mandats respectifs.

13. Deuxièmement, les coordonateurs résidents doivent s'acquitter de leurs tâches de manière équitable

et transparente conformément à leur mandat et en symbiose avec les autorités nationales.

14. Troisièmement, les procédures de programmation à l'échelon national doivent être simplifiées. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement doivent servir de cadre stratégique général pour les organes de programmation mais ne doivent pas devenir des normes rigides dépourvues de la souplesse nécessaire sur le terrain.

15. Quatrièmement, il faut rechercher des solutions novatrices afin de réduire les coûts de transaction excessifs pour le système des Nations Unies pour le développement. Chaque organisme des Nations Unies doit faire appel à des institutions pilotes ou services communs pour assurer les fonctions administratives dans la mesure du possible et dans des conditions de rentabilité.

16. **M^{me} Zoupaniotis** (Observatrice de Chypre), s'exprimant au nom de l'Union européenne; de la Croatie, pays adhérent; des pays candidats : ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie; des pays du Processus de stabilisation et d'association : Albanie et Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la République de Moldavie et de l'Ukraine, dit que dans l'actuel contexte complexe et divisé du système de développement, les Nations Unies jouent un rôle majeur en tant qu'instance de coordination et d'exécution de projets mondiaux pour le bien commun. Il est essentiel de s'entendre sur la manière dont le système peut rester au centre du mécanisme de développement, en évolution rapide, afin de produire des résultats cohérents et tangibles. L'examen quadriennal complet devra donner des directives sur la façon de mettre en œuvre avec cohérence et efficacité les tâches énoncées dans le document final de Rio +20.

17. Étant donné que les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base vont sans doute rester la modalité de financement privilégiée, il faut s'entendre sur la manière dont elles pourraient être mieux alignées sur les priorités nationales et concertées afin d'améliorer la prévisibilité et la flexibilité des ressources. Il conviendrait en outre de se pencher sur la question du recouvrement des coûts à partir des contributions.

18. L'intervenante salue les efforts en cours visant à réduire les coûts au sein du système des Nations Unies à la faveur d'une efficacité accrue, se traduisant notamment par la simplification et l'harmonisation des

pratiques commerciales. Il conviendrait d'élaborer et d'appliquer de rigoureux cadres de résultats et systèmes de gestion axés sur les résultats car ils sont indispensables à la mesure des incidences du développement.

19. Se félicitant des résultats de la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action », tenue à Tirana en juin 2012, l'intervenante dit qu'il devrait en être tenu compte dans les délibérations de l'examen quadriennal. Comme le Secrétaire général, dans son rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2012/79-A/67/93), appelle à une deuxième génération de pays adhérant à l'initiative « Unis dans l'action », il est temps que le système des Nations Unies mette au point un nouveau modèle commercial assorti de procédures opérationnelles permanentes pour assurer une application effective. L'évaluation indépendante et les enquêtes auprès des parties prenantes entreprises par le Département des affaires économiques et sociales, soulignent qu'il est urgent que le système des Nations Unies remédie aux dysfonctionnements du Siège par la simplification de la programmation, des modalités de financement, de présentation de rapports et la mise en place de mécanismes de responsabilisation.

La séance est levée à 13 h 5.